



Date réception :

N° enregistrement :

Pôle de Compétence

Commission :

Vice président concerné :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

ANNEE 2019

à retourner à
Communauté d'agglomération de Cambrai
Monsieur le Président
Espace Cambrésis
14 rue Neuve – B.P. 375
59407 CAMBRAI Cedex

Cadre réservé à la CAC:

2018:

BP 2018 :
.....

NOM DE L'ASSOCIATION :

.....

SIEGE SOCIAL :

Adresse :

.....

Tél. :

Adresse postale, si différente de l'adresse du siège social :

.....

Adresse mail :

OBJET DE L'ASSOCIATION :

.....

COMPOSITION DU BUREAU :

PRESIDENT(E) :

VICE PRESIDENT(E) :

TRESORIER(E) :

.....

SECRETAIRE :

Date de la dernière Assemblée Générale : date de la prochaine (si prévue) :

Déclaration en Sous-Préfecture : N° enregistrement :

BUDGET PREVISIONNEL 2019

	DEPENSES supportées par					RECETTES			
	CAC (1)	Autre collectivité	Région Département	Autres (à préciser)		CAC (1)	Autre collectivité	Région Département	Autres (à préciser)
Charges de personnel :					(à affecter par rapport aux dépenses en (1))				
- Animateur sportif..					Subventions :				
- Animateur.....								
- Administratif.....								
Frais d'administration (secrétariat, téléphone, affranchissement.....)								
Frais immobiliers (loyers, assurances, EDF-GDF).....					Montant des cotisations et adhésions :.....				
Frais des manifestations organisées par l'association (repas, buvettes, locations) (à préciser si nécessaire)					Ressources propres De l'association (loteries, buvettes, soirées dansantes.....)				
.....					Autres (à préciser) :				
.....								
.....								
Frais de réceptions :								
Autres dépenses (à préciser)								
.....								
.....								
Déficit éventuel de l'année précédente :					Excédent éventuel de l'année précédente :				
TOTAL (a)					TOTAL (b)				

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2018

 L'association fonctionne du 1/01 au 31/12

 du 1/09 au 31/08

 autres/.....au/.....

	DEPENSES supportées par					RECETTES			
	CAC (1)	Autre collectivité	Région Département	Autres (à préciser)		CAC (1)	Autre collectivité	Région Département	Autres (à préciser)
Charges de personnel :					(à affecter par rapport aux dépenses en (1))				
- Animateur sportif..					Subventions :				
- Animateur.....					-.....				
- Administratif.....					-.....				
Frais d'administration (secrétariat, téléphone, affranchissement...).....					-.....				
Frais immobiliers (loyers, assurances, EDF-GDF).....					Montant des cotisations et adhésions :.....				
Frais des manifestations organisées par l'association (repas, buvettes, locations) (à préciser si nécessaire)					Ressources propres De l'association (loteries, buvettes, soirées dansantes...).....				
-.....					Autres (à préciser) :				
-.....					-.....				
-.....					-.....				
Frais de réceptions :					-.....				
Autres dépenses (à préciser)					-.....				
-.....					-.....				
-.....					-.....				
Déficit éventuel de l'année précédente :					Excédent éventuel de l'année précédente :				
TOTAL (a)					TOTAL (b)				

Joindre le bilan et compte de résultat de l'association établi pour l'Assemblée générale précédent la demande.

Etat des comptes financiers: Tel que présenté lors de la dernière assemblée Générale

A l'arrêté des comptes

	Avoir année N -1	a) total =>	
	Répartis de la manière suivante		
	Banque		
	Espèces		
	Epargne, livret A		
	Avoir année N	b) total =>	
	Répartis de la manière suivante		
	Banque		
	Espèces		
	Epargne, livret A		
	TOTAL DES RECETTES année n (b)		
	TOTAL DES DEPENSES année n (a)		
	BENEFICE = b - a = +		
	PERTE = b - a = -		

L'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales, issu du décret-loi du 30 octobre 1935, dispose : « *Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.* ».

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

IMPORTANT / A INSERER DANS CE DOSSIER :

La dépense affectée à la colonne CAC ne pourra être répartie dans la colonne autre collectivité et ne pourra faire l'objet que d'une demande de subvention CAC

- ⇒ **pour toutes les associations :**
joindre un RIB ou un RIP comportant le code établissement, le code guichet, le numéro de compte.

- ⇒ **pour une première demande :**
en plus du RIB, joindre impérativement les statuts et la date de déclaration au Journal Officiel.

